

Les Témoins de Jéhovah

Actualités > Actualités par région > Norvège



Le tribunal de district d'Oslo.

11 JANVIER 2023 NORVÈGE

Un tribunal de Norvège accède à la demande des Témoins de Jéhovah de suspendre l'annulation de leur enregistrement

Le 30 décembre 2022, le tribunal de district d'Oslo a accédé à la demande d'injonction temporaire déposée par nos frères de Norvège pour suspendre la tentative du gouvernement d'annuler l'enregistrement des Témoins de Jéhovah en tant que religion. Cette demande a été déposée parce que la gouverneure du comté d'Oslo et Viken a annoncé sa décision d'annuler notre enregistrement au niveau national. L'injonction nous permet de conserver notre enregistrement jusqu'à ce que le tribunal statue sur l'affaire. Le ministère de l'Enfance et de la Famille conteste cette injonction.

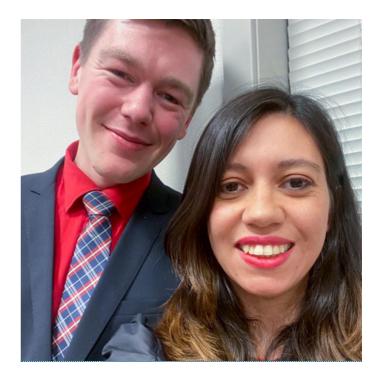


Bâtiments abritant autrefois le siège national des Témoins de Jéhovah de Norvège. Depuis 2012, année où l'œuvre dans le pays est passée sous la supervision de la filiale de Scandinavie, située au Danemark, ils servent d'antenne de traduction et de centre d'enseignement biblique.

L'injonction du tribunal de district a des effets positifs immédiats pour nos frères et sœurs, notamment pour plusieurs couples fiancés. En Norvège, le gouvernement autorise des ministres du culte à célébrer des mariages seulement s'ils appartiennent à des religions enregistrées. Lorsqu'il a annoncé qu'il annulerait l'enregistrement des Témoins de Jéhovah, cela signifiait que les ministres du culte Témoins perdraient l'autorisation de célébrer des mariages. Toutefois, pour le moment, l'injonction permet aux couples fiancés d'être mariés dans une salle du Royaume locale et par un ministre du culte Témoin.

Frère André Bjørnstad et sœur Yasmin de Andrade Montelo font partie des couples fiancés directement concernés. Leur témoignage a été inclus dans la demande d'injonction déposée le 28 décembre 2022. Frère Bjørnstad conçoit que certains puissent se demander pourquoi sa fiancée et lui tiennent tellement à être mariés par un Témoin de Jéhovah. Mais il explique : « La religion et les croyances sont des choses auxquelles on est très attaché. Lorsqu'elles ne sont pas respectées, on peut avoir le sentiment de perdre une partie de son identité. »

Avant la décision de la Norvège d'annuler l'enregistrement des Témoins de Jéhovah,



le gouvernement nous avait retiré le droit à des subventions de l'État, que nous recevions depuis plus de 30 ans. Par ces subventions. l'État aide financièrement plus de 700 religions reconnues dans le

Frère Bjørnstad et sœur de Andrade Montelo sont fiancés. Leur témoignage a été inclus dans la demande d'injonction déposée le 28 décembre 2022.

pays. Le 21 décembre 2022, les Témoins de Jéhovah ont intenté une action contre le gouvernement norvégien pour contester la suppression de ces subventions.

Le gouvernement norvégien s'oppose à nos croyances et à notre attitude vis-à-vis de l'excommunication. La gouverneure est allée jusqu'à exiger des Témoins de Jéhovah qu'ils révisent leurs croyances sur l'excommunication afin de conserver leur enregistrement. Or, les actions entreprises à leur encontre ne se fondent sur aucune opinion de spécialiste ni aucune décision de justice.

D'après la gouverneure, l'annulation de l'enregistrement n'entrave pas la liberté de religion. Mais dans des affaires similaires traitant du refus d'enregistrer notre organisation, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé qu'un tel refus constitue une violation de la liberté religieuse des Témoins de Jéhovah * .

Frère Jørgen Pedersen, membre du Comité de la filiale de Scandinavie, a déclaré : « Cela fait plus de 130 ans que les Témoins de Jéhovah pratiquent leur culte paisiblement en Norvège. Nos droits et nos libertés fondamentaux sont protégés par la Constitution norvégienne et par la Convention européenne des droits de l'homme. Si les tribunaux norvégiens statuent en notre faveur, ce sont les droits et les libertés de tous les citoyens du pays qui s'en trouveront renforcés. »

Copyright © 2023 Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania.

^{*} Affaires Témoins de Jéhovah de Moscou et autres c. Russie et Religionsgemeinschaft der Zeugen Jehovas et autres c. Autriche.